

FUSION DE SALINS ET SION

«En toute simplicité, en toute logique»



COMMUNE DE SALINS



VILLE DE SION

ENSEMBLE DEMAIN

Les assemblées primaires de Salins et de Sion auront à se prononcer sur la fusion des deux communes le 29 janvier prochain. Mais quels en sont les avantages? Comment peut-on envisager le fonctionnement de la nouvelle commune proposée? Quelles sont les conséquences financières? Comment envisage-t-on d'intégrer les différents services aux citoyens et quels en seraient les bénéfices? Autant de ques-

tions analysées et traitées par les autorités des deux entités. Mais toutes deux sont aujourd'hui unanimes: ce rassemblement fait sens, en toute simplicité et en toute logique.

Cette brochure d'information se veut un condensé de renseignements utiles, offrant à chaque citoyen, salinsard et séduinois, une mise en perspective des enjeux.

Bonne lecture !

CALENDRIER

Décembre 2011 information à la population.

20 décembre 2011 consultation du conseil général de Sion.

29 janvier 2012 votation des deux assemblées primaires sur la fusion.

2012 décision du Grand Conseil.

Automne 2012 élection des autorités communales.

1^{er} janvier 2013 entrée en vigueur de la nouvelle commune.

Le rapport complet de fusion est disponible sur les sites Internet des communes de Salins et de Sion:

www.salins.ch
www.sion.ch

DES LIENS HISTORIQUES INCONTESTABLES

L'histoire de Sion est attestée depuis le Mésolithique. Des traces de présence humaine remontent à 6200 avant Jésus-Christ. Sion deviendra plus tard un site majeur de la préhistoire européenne. La situation de Sion fut ensuite fortement valorisée lorsque l'évêque s'y installa au début du Moyen Âge. Les premières traces d'une organisation urbaine remontent à 1179. Elles figurent dans un traité passé entre l'évêque Conon et le major Guillaume de la Tour. A Salins, les premières traces d'une organisation communale remontent à 1338. Avant cette date, le territoire de Salins dépendait des nobles et des évêques de Sion. Le village se défendit durant de longues périodes pour ne pas tomber sous le joug de son grand voisin sédunois.

Malgré cela, la gestion religieuse des deux communes est liée jusqu'en 1893. Les habitants de Salins étaient rattachés à la paroisse, aujourd'hui disparue, de Saint-Pierre de Sion jusqu'à cette période où ils prirent leur indépendance et constituèrent leur propre paroisse. Sion et Salins restèrent donc longtemps liés sur le plan religieux.

Les anciens conflits font maintenant partie des livres d'histoire. Depuis de longues années, Sion et Salins ont entamé de fructueuses collaborations. Elles concernent un grand nombre de domaines et sont effectives aussi bien dans l'administration, la culture, les loisirs et le culte, la santé, l'environnement et l'aménagement du territoire, que dans l'entretien et l'exploitation des forêts, la sécurité publique ou encore la formation. La fusion des deux communes permettrait d'effectuer un pas de plus et irait dans le sens d'une gestion optimisée des ressources.



Salins et Sion à la croisée des chemins...

IDENTITÉ

NOM ET ARMOIRIES



Une fusion administrative n'entame pas l'identité villageoise ou citadine. Il est admis comme principe qu'en cas de fusion, le nom et les armoiries de la nouvelle commune seraient ceux de Sion. Les armoiries étoilées de Sion sont le symbole d'un passé historique important. Elles représentent aussi le district.

Pour les Salinsards, c'est donc un changement effectif du nom et des armoiries de leur commune de domicile ainsi que du droit de cité pour les personnes originaires de Salins.

Cet aspect peut cependant être nuancé par le fait que le nom de Salins ne va pas disparaître. Les armoiries resteront en tant que bannière du village et armoiries de la bourgeoisie. Une fusion n'entraînera aucun changement en ce qui concerne les adresses postales et la signalisation routière.

Cette situation est déjà répandue dans le canton où plusieurs grandes communes possèdent également de nombreux villages, dont les habitants s'identifient aussi fortement (voire plus) à leur village qu'à leur commune. Citons notamment les communes de Bagnes, Savièse, Ayent, Chalais et plus récemment la nouvelle commune d'Anniviers. L'identité est davantage liée à un terroir, à un lieu plutôt qu'à une limite administrative.

La commune de Sion compte déjà plusieurs entités villageoises ou hameaux où les citoyens possèdent leurs propres sociétés culturelles et sportives comme Châteauneuf, Pont-de-la-Morge, Uvrier et Bramois, mais également des entités plus petites comme Montorge, Maragnéaz et Molignon où les citoyens ont pu conserver une identité propre à leur lieu de résidence.

LES BOURGEOISIES FUSIONNERONT-ELLES ?

La fusion des communes municipales n'implique pas la fusion des bourgeoisies. Les conseils bourgeoisiaux souhaitent conserver leur identité.

FONCTIONNEMENT DE LA NOUVELLE COMMUNE

ADMINISTRATION ET VIE POLITIQUE

La complexité croissante des tâches et des dossiers à traiter représente un gros défi pour une commune de la taille de Salins. La Ville de Sion dispose de plus de compétences spécialisées. L'administration sédunoise pourrait assumer sans problème toutes les tâches pour l'ensemble de la nouvelle commune. En cas de fusion, des services identiques seraient donc fournis aux habitants de Salins et Sion.

PERSONNEL COMMUNAL

Comme dans toutes les fusions de communes qui ont déjà eu lieu en Valais, la reprise du personnel par la nouvelle commune est garanti. Actuellement, Salins emploie 8 employés qui représentent 6 équivalents plein temps. La commune de Sion offre 394 postes de travail (équivalents plein temps).

CONSEIL MUNICIPAL, CONSEIL GÉNÉRAL

La législation valaisanne sur les communes ne permet pas d'attribuer de droit un siège à l'une des communes fusionnées. Les représentants de Sion et de Salins devront donc se porter sur une liste de l'un ou l'autre des partis pour être élus au conseil municipal ou au conseil général de la nouvelle commune de Sion.

L'expérience montre que les petites entités villageoises au sein d'une grande commune trouvent bien leur place et ne sont pas «mises à l'écart». Les interventions des habitants au travers du conseil général seront possibles comme c'est le cas notamment pour Bramois, Uvrier ou encore Châteauneuf.

Finances

UN ENDETTEMENT FAIBLE ET BEAUCOUP D'INVESTISSEMENTS

Actuellement, la situation financière des deux communes est saine. En 2010, Sion a disposé d'une marge d'autofinancement de Fr. 16 millions, Salins de Fr. 0,5 million. A la fin de l'année 2010, l'endettement net de Salins s'élevait à Fr. 4,2 millions, alors que la commune de Sion avait une fortune nette de Fr. 1,2 million.

Des investissements importants sont prévus d'ici à fin 2012 par la commune de Sion. A cette date, pour autant que tous ces investissements se réalisent, son endettement net devrait atteindre Fr. 22 millions, ce qui reste faible, alors que l'endettement net de la commune de Salins devrait être ramené à environ Fr. 3,5 millions.

La reprise de cette dette nette de Salins représentera un effort unique tout à fait supportable pour Sion, surtout si l'on sait qu'elle sera encore fortement compensée par l'aide financière promise par le canton pour cette fusion.

Qu'advierait-il du bureau communal et du bureau de vote de Salins ?

Du fait de la proximité de Sion, il n'est pas prévu de maintenir de bureau communal à Salins. Il faut souligner qu'à l'heure actuelle Internet permet d'éviter de se rendre aux guichets des communes pour un grand nombre de services. Les habitants de Salins auraient accès à des guichets communaux avec des horaires plus larges que ceux en vigueur chez eux aujourd'hui. Le bureau de vote de Salins serait également supprimé. Il paraît en effet peu réaliste de le maintenir alors que la grande majorité des citoyens vote par correspondance. A relever qu'à Sion, il n'y a plus qu'un seul bureau de vote sis au centre ville.



Rencontres au marché de Sion

UNE FISCALITÉ ATTRAYANTE POUR TOUS

En rejoignant Sion, les habitants de Salins bénéficieront d'une imposition fiscale plus favorable qu'actuellement. La diminution de recettes d'impôts qui en découlera devrait être partiellement compensée par les économies que permettra la fusion (autorités, administration, etc.).

A moyen terme, c'est-à-dire dans un délai de trois à quatre ans, cette fusion devrait être une opération quasiment blanche d'un point de vue financier.

Dans le cas le plus défavorable, si le résultat du compte annuel de la commune devait être péjoré dans une mesure de Fr. 0 à 1 million suite à la fusion, chaque tranche de Fr. 300'000.- ne représenterait que Fr. 10.- par année pour chaque Sédunois, alors que la recette fiscale totale de Sion représente environ Fr. 3'500.- par habitant.

En effet, il faut se rappeler que le ménage communal de Salins avoisine les Fr. 4 millions par année alors que celui de Sion s'élève à plus de Fr. 200 millions.

Education, politique sociale, culture, sport et loisirs

Les communes de Salins et de Sion collaborent déjà activement dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la culture et des sports et loisirs.

ÉDUCATION ET PETITE ENFANCE

Au total, 74 élèves fréquentaient l'école de Salins en 2010. A l'exception des enfants du secteur Ferme du Rhône scolarisés en ville, les enfants fréquentent le centre scolaire de Pravidondaz. A Sion, 2504 élèves fréquentent les classes enfantines et primaires de la commune. Ils sont répartis dans 15 centres scolaires différents. Les jeunes Salinsards fréquentent déjà le cycle d'orientation de Sion. Salins et Sion disposent de structures d'accueil pour la petite enfance et pour les écoliers. La crèche de Salins est également ouverte aux habitants des Agettes, de Nendaz et de Veysonnaz sur la base d'une convention. Cette convention devrait être reprise par la commune de Sion.

POLITIQUE SOCIALE

En cas de fusion, les prestations sociales et notamment les aides à la famille garantiront l'égalité de traitement entre tous les citoyens. Pour Salins, l'accès aux structures professionnelles d'appui social serait facilité.

Services techniques et infrastructures

SERVICES TECHNIQUES

La mise en commun des effectifs et du parc de machines devrait faciliter la bonne marche des services techniques. La gestion des ressources humaines, qui est parfois problématique pour des petites équipes comme celle de Salins, devrait être plus aisée si la fusion est acceptée. Le travail dans de plus grandes équipes permettrait également une certaine spécialisation.

Afin de préserver un service de qualité, le principe retenu concernant les travaux de la voirie est le maintien de prestations de proximité. Cette disposition concerne l'entretien des routes et des sentiers, en particulier le déneigement.

EAU

Salins dispose de deux sources et de deux réservoirs. Actuellement, les sources livrent suffisamment d'eau de bonne qualité

Vers un maintien de l'école de Salins

Avec ou sans fusion, le maintien de l'école de Salins est dépendant du nombre minimum d'élèves fixé par le Département de l'éducation. La qualité du centre scolaire de Pravidondaz permettra toutefois - dans le futur comme aujourd'hui - de répondre aux besoins de la population.

CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Les deux communes ont des sociétés locales dynamiques de plus ou moins grande importance. Une fusion n'aura pratiquement pas d'influence sur cette vie associative. Les sociétés resteront totalement libres de leurs choix. Leur existence et leurs activités continueront de dépendre du dynamisme de leurs membres. La politique d'encouragement de ces sociétés sera appliquée indifféremment aux sociétés de Sion et de Salins.



L'éducation, la richesse de demain

pour répondre à la consommation moyenne. Les pointes de consommation sont couvertes par les apports provenant de la Grande Dixence. Depuis 2009, le trop-plein du réseau est vendu à la commune de Sion, ce qui représente environ 50'000 m³ d'eau potable par an. Salins semble disposer d'un potentiel important de sources encore non exploitées à ce jour.

Son réseau d'eau est relativement ancien, cependant il est globalement en bon état.

ÉGOUTS

Les communes de Sion et de Salins collaborent déjà dans ce domaine. Le réseau d'égouts de Salins est relié à la STEP intercommunale de Chandoline.

Le réseau de Salins est en bon état. Une grande partie du système séparatif des eaux est déjà en place.



Nicolas Rossier et Marcel Maurer,
présidents de Salins et Sion

DIALOGUE ET REGARDS CROISÉS ENTRE LES DEUX PRÉSIDENTS

Marcel Maurer: Et bien mon cher Président, on en a mis du temps ! Et pourtant on a toujours été si proches.

Nicolas Rossier: Oui vous pouvez le dire. Il y a tout de même quelques siècles que nous nous côtoyons en toute amitié et en toute simplicité ! Et, finalement, sans trop de problèmes de voisinage.

NR: Mais vous, cher Président, en quoi seriez-vous satisfait de nous accueillir dans la communauté sédunoise ?

MM: Au-delà du fait que nous sommes proches et déjà vraiment très liés, Sion sera très fière de voir son aura, sa culture, son espace grandir et s'améliorer grâce à votre apport. Je pense en particulier aux nouvelles zones d'habitation que cette fusion nous apporterait. Ensemble on est toujours plus forts !

MM: Et vous, finalement, comment voyez-vous l'aboutissement de ce projet de fusion ?

NR: Tout simplement comme quelque

chose de simple et de logique. Comme un bien pour mes concitoyens qui pourront bénéficier des avantages d'une ville de plus de 30'000 âmes. Soyons clairs: l'avantage fiscal attendu, le soutien à la culture dont bénéficieront équitablement les Salinsards, l'intégration du personnel communal, la participation aux infrastructures de Sion... sont autant de nouvelles réjouissances dans la perspective de ce rapprochement.

MM: Mais alors, quelles pourraient encore être les entraves à notre projet soutenu, entre parenthèse, par tous les membres de nos exécutifs respectifs ?

NR: Peut-être une peur (naturelle) du changement ?

MM: Oui, sans doute, vous avez raison: la crainte du changement et du monde en mouvement. Je voudrais vous proposer qu'ensemble nous anticipions quelques questions liées à des changements profonds de nos sociétés, qui occupent nos concitoyens et intéressent les générations à

venir. Je veux parler en particulier de nos ressources naturelles, de la défense de nos intérêts en matière énergétique, de l'exploitation équilibrée de nos terrains au profit de nos nouveaux habitants.

NR: Ce sont bien là des enjeux majeurs et reconnus comme tels par les habitants de mon coteau. Voyons ensemble quelle peut être notre force pour un développement harmonieux, simple et logique.

MM: Simplicité et logique, il s'agit à mon sens des deux mots-clés de notre action !

NR: Oui et ces deux mots appartiennent déjà aux valeurs de nos communautés. Ces deux mots me plaisent car ils expriment vraiment bien ce projet de fusion, sans racolage ni propagande superflue.

MM: Parfaitement ! Je me réjouis de l'issue de ce processus. Alors... rendez-vous le 29 janvier ?

NR: Oui, avec conviction et beaucoup de plaisir !

LES AVANTAGES DE LA FUSION

POUR SALINS ET SION, c'est:

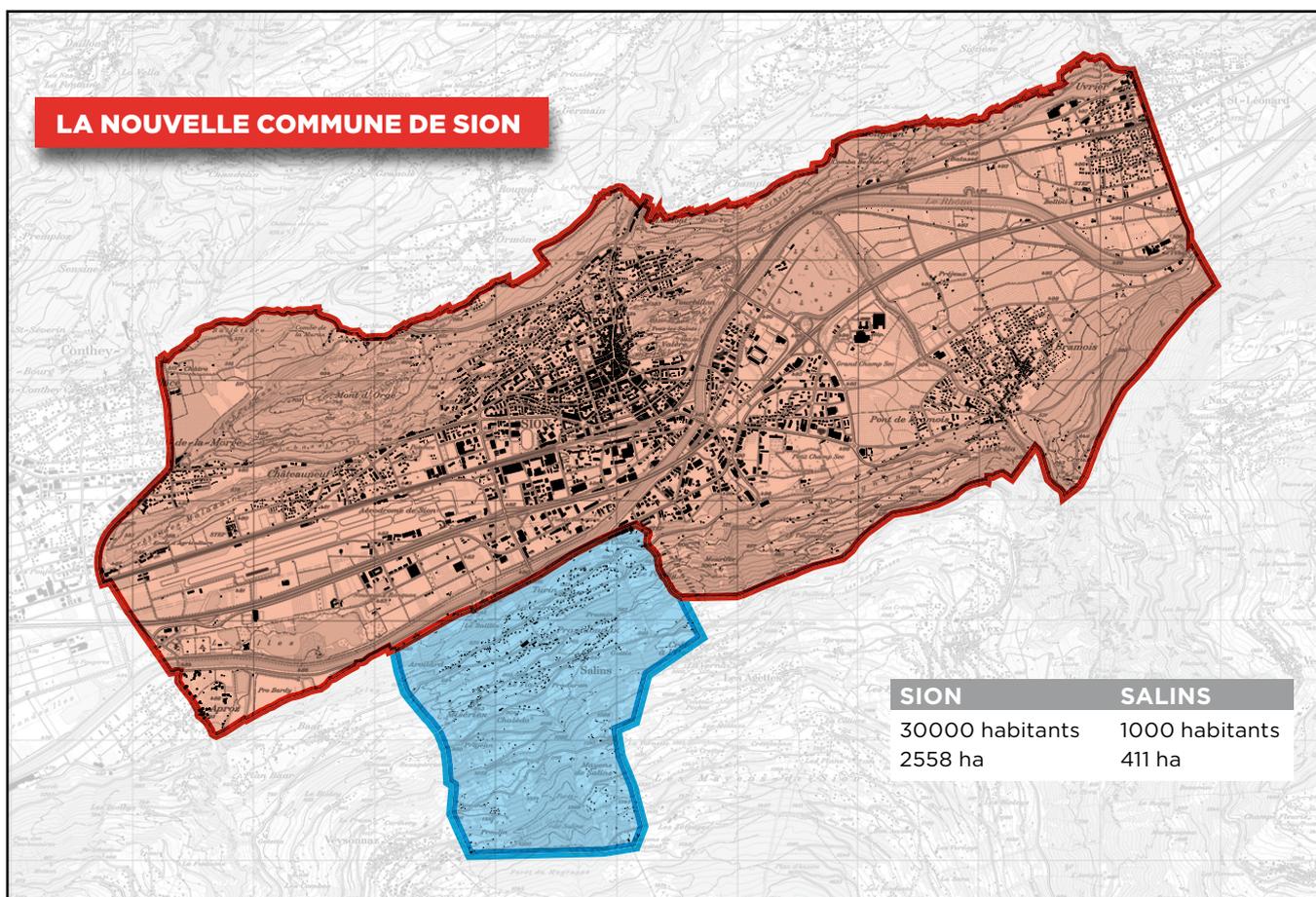
- permettre à deux communes proches géographiquement, et dont l'histoire est liée, d'unir leurs forces
- optimiser le secteur de l'assainissement urbain
- développer des synergies plus facilement que dans la situation actuelle
- bénéficier d'une aide à la fusion du canton supérieure à ce qu'elle pourra être par la suite

POUR SION, c'est:

- pouvoir proposer de nouveaux terrains à bâtir pour la construction de logements accessibles à différentes couches de la population
- optimiser la gestion de l'approvisionnement en eau et en électricité
- permettre le développement d'une offre touristique complémentaire «de la plaine à la montagne»: culture, sites préhistoriques, vieille ville et châteaux à Sion; nature, proximité des stations de ski à Salins

POUR SALINS, c'est:

- offrir une fiscalité plus attrayante
- offrir un accès aux infrastructures et aux services publics d'une ville de 30'000 habitants
- offrir un meilleur subventionnement des activités culturelles
- permettre l'accès aux compétences professionnelles plus élargies d'une administration mieux à même de résoudre les problèmes communaux toujours plus complexes



HISTORIQUE DU PROJET

2003 Salins est intéressée par un rapprochement avec Sion.

2006 En juin, la Municipalité de Salins adresse une demande officielle de fusion au conseil municipal de Sion.

2007 Le 17 juin, le corps électoral de Salins accepte à 93,8 % des votants de «donner mandat au conseil communal de Salins de poursuivre les démarches

nécessaires à la fusion de Salins avec Sion».

2008 Un rapport technique et financier concernant la demande de fusion est élaboré par la Ville de Sion, laquelle décide de surseoir à cette requête.

Juillet 2011 Le conseil municipal de Sion répond favorablement à la demande de la commune de Salins.

Août 2011 Une requête de fusion est déposée auprès de l'Etat du Valais.

Le bureau SEREC est mandaté pour la réalisation de l'étude de fusion.

Octobre 2011 Remise du rapport de fusion aux communes de Sion et de Salins.

Novembre 2011 Le rapport de fusion est accepté par les conseils municipaux de Sion et de Salins.